



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SIEGE : Conseil Général des LANDES

Président : Monsieur Jean Claude DUZER

Conseil d'Administration

Du Mercredi 20 Octobre 2010 à 14 h 30

**Salle Henri Lavielle
Au Conseil Général des Landes**

Relevé des Décisions

Etaient présents : Monsieur DUZER, LEPORE, DUBERTRAND, Mme CAILLETON, Messieurs CABE, LAHOUN, SUBSOL, DAGUZAN, DARRIEUX, PAYROS, PASTOURET, SOUDAR.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir Monsieur IRIART à Monsieur PASTOURET, Monsieur MAUMUS à Monsieur SOUDAR.

Etaient absents : : Messieurs GUILHAS, VERDIER, FAUQUE, SOUBABERE, DALM, AGUERRE,.

Après examen du rapport

Après explications complémentaires des Services de l'Institution

Après discussions,

Après avoir pris acte de l'avis des commissions et du Bureau

Il a été décidé,

DOSSIER I : RESSOURCE EN EAU

1) Bilan des étiages

- de prendre acte des informations communiquées sur le bilan de l'étiage 2010 Cf annexe
- de confirmer la nécessité de créer de la ressource en eau sur les bassins déficitaires et de mobiliser les financements correspondants
- d'approuver la proposition d'associer un représentant des associations de protections de la nature aux comités de gestion des sous bassins

2) Définition des volumes prélevables

- d'Approuver les propositions présentées par le Président à partir de l'avis du bureau et du débat à savoir
- Le Président propose de délibérer sur les propositions du bureau à savoir : l'Institution en l'absence d'études socio-économiques, de calendrier réaliste d'engagement des réalisations à l'échéance 2017 et non 2014 et compte tenu de la convocation tardive, ne participera pas à la réunion de concertation du 27 octobre tout en réaffirmant le positionnement politique de l'Institution par rapport aux attentes et aux exigences de l'Etat et de la Profession Agricole sans mise en place des moyens financiers correspondants
- de confirmer ces éléments par écrit à Mr Le Préfet des Landes pour expliquer la non participation de l'Institution à la réunion du 27 octobre et pour demander le report à l'échéance 2017 de l'engagement des projets de réalimentation

3) Incidences PGE et SAGE

- de prendre acte de la possibilité de finaliser les PGE et les SAGE sans attendre les volumes prélevables définitifs
- de prendre acte des perspectives permettant d'une part le financement Agence à 70% des réservoirs sans attendre la finalisation des PGE et des SAGE sur le secteur déficitaire à plus de 20%, d'autre part le financement Agence à 50% des ouvrages structurants sur le secteur déficitaire à moins de 20% en enfin le financement d'ouvrages spécifiques structurants sur les secteurs non déficitaires après validation des PGE ou des SAG

4) Engagement des projets de réalimentation

Suite à donner à la consultation pour 11 réservoirs dont 5 prioritaires sur 3 bassins

- de souligner l'importance et la complexité du dossier à mener sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour conduisant à s'interroger sur l'efficacité opérationnelle de la consultation engagée au regard des enjeux et du calendrier prévisionnel.

- de faire le constat que les conséquences pour le maître d'ouvrage de cet appel d'offre ouvert avaient peut-être été mal appréhendées, et qu'il y a lieu surtout de prendre en compte l'incidence de la démarche volumes prélevables et les dispositions de la circulaire du 3 Août qui fait désormais obligation d'une réalisation des ouvrages en 2014 et non d'un engagement à cette date.

- de donner délégation au bureau pour, au terme d'une analyse juridique, décider d'une interruption motivée de la consultation engagée en justifiant de l'intérêt général et appréhender les perspectives pour la suite à donner à cette consultation sur des bases modifiées

Réservoir de la Barne à JU-BELLOC pour l'Adour Gersois

- d'approuver les propositions du rapport de réalisation d'un complément d'inventaire pour mieux satisfaire les obligations de l'étude d'impact

DOSSIER II : AJUSTEMENT DU PROGRAMMES D' ACTIONS

1) Convention Cadre avec l'Agence de l'Eau

- d'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau sous réserve d'un amendement présenté en séance sur le paragraphe appui aux Syndicats de rivière sur l'Adour en précisant que ces missions seront menées en étroite collaboration avec les services compétents des Conseils Généraux
- d'autoriser la signature de la convention sur ces bases Cf annexe

2) Continuité Ecologique

Trame Verte et Trame Bleue

- de demander que l'Institution Adour soit étroitement associée à la démarche tant en Aquitaine qu'en Midi Pyrénées

Passes à Poissons

- de limiter la maîtrise d'ouvrage de l'Institution aux opérations de suivi et d'entretien aux seuls ouvrages qui lui appartiennent et donc de répondre négativement aux Services de l'Etat pour la digue des Charrutots (32)
- de réserver un sursis à statuer sur les travaux de restauration des seuls ouvrages de l'Institution Adour dans l'attente de la communication du diagnostic de l'ONEMA
- de procéder de même pour la passe à poissons du seuil de Denguin dans l'attente de l'avis de l'ONEMA sur le projet présenté
- de clarifier le rôle de l'Institution dans le cadre de l'animation générale des poissons migrateurs après réunion restreinte avec l'ONEMA et réunion avec l'ensemble des partenaires de la convention (Institution, ONEMA, DREAL et Agence de l'Eau)
- de préciser à cette occasion le rôle de l'Institution pour l'élaboration du programme global de restauration des passes à poissons

3) Classement des Cours d'Eau et Hydroélectricité

Classement des Cours d'Eau

- de prendre acte des perspectives de classement avec d'une part la liste des cours d'eau en très bon état écologique excluant toute autorisation nouvelle et d'autre part la liste des cours d'eau où il est nécessaire d'assurer le transport solide des sédiments et la circulation des poissons migrateurs avec prescriptions administratives correspondantes,
- de participer dans l'immédiat à la concertation préalable avant avis ultérieur sur les propositions de classement compte tenu des incidences éventuelles pour les projets de l'Institution Adour

Renouvellement des concessions hydroélectriques

- de faire valoir les intérêts de l'Institution dans le cadre des renouvellement des concessions hydroélectriques
- de préparer à cet effet un courrier à la DREAL pour le Gave d'Ossau

4) Espace de Mobilité (Financement CORNEILLAN - acquisition foncière)

- de solliciter un concours de l'Etat à hauteur de 20 % sur l'opération spécifique de Corneillan (32)
- de procéder aux acquisitions foncières complémentaires et échanges

5) Zones Humides dans le Gers

De prendre acte des informations communiquées sur les perspectives de financement avec le retrait préjudiciable de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% au lieu de 80% susceptible d'être compensé par un financement FEDER,

6) Animation NATURA 2000 et Maison de l'Eau en 2011

Animation de la Maison de l'Eau de JU-BELLOC :

- d'approuver les propositions du rapport et des Services de l'Institution à savoir la poursuite de l'animation dans le cadre du financement triennal envisagé et de redéfinir à cette occasion le contenu de cette mission sur la base d'un recrutement direct
- de créer à compter du 1^{er} Janvier 2011 un emploi contractuel de catégorie B de la filière animation

Animation NATURA 2000 :

- d'approuver les perspectives pour 2011 avec la mise en oeuvre des DOCOB après validation,
- de prendre acte d'ores et déjà des perspectives pour le DOCOB Midi-Pyrénées en terme de contenu et de financement sur la base d'un taux de 90% d'un coût prévisionnel de 91 000 €
- de donner délégation au Président des comités de pilotages pour examiner les perspectives en matière d'animation au-delà de 2011

7) Acquisitions Foncières - Divers

- de valider les propositions présentées pour :

* la prise en charge des frais pour la rétrocession de surplus aux communes du réservoir du Gabas

* pour procéder à la déconsignation des sommes dues pour les acquisitions d'emprises des travaux de protection de Maubourguet

8) Pompages en Gravières

- de donner délégation au Bureau et au Président pour définir la suite à donner à ce dossier en 2011 au terme de la phase expérimentale pour passer à la phase opérationnelle

DOSSIER III : AFFAIRES DIVERSES

1) Transferts de Crédits

- de voter le revirement de crédits pour un montant équilibré à 150 000 € en investissement pour les ajustements budgétaires concernant les travaux tempête et les stocks fonciers

2) Gouvernance

Relais territoriaux de la Politique de l'Institution Adour

- de valider ce schéma de relais territoriaux de la mise en œuvre de la politique de l'Institution Adour
- de retenir cette solution pour l'animation de la mise en œuvre du SAGE sur le territoire du Haut Adour dans le cadre du contrat de Bassin de ce territoire

Structuration du territoire en matière de gestion de l'Espace Rivière

- d'attendre la réforme des collectivités territoriales avant d'engager la discussion avec les structures du territoire

Redevance EPTB

- de partager l'avis de l'association des EPTB pour solliciter la mise en œuvre de la redevance Agence de l'Eau au profit des EPTB sur l'ensemble des charges et missions d'animation s'inscrivant dans les SAGE

3) Gestion des Ressources Humaines

Création d'un poste de contractuel CDD pour le remplacement momentané d'un congé de maternité

- de créer un emploi temporaire à temps complet de chargé de mission contractuel de catégorie A, pour le remplacement d'un agent indisponible,

Création d'un poste de Technicien Territorial Principal

- de créer un emploi de Technicien Territorial Principal pour avancement de grade

Application du nouveau barème Indemnité Spécifique de Service

- de procéder à l'application des dispositions du décret du 23 juillet 2010 modifiant l'Indemnité Spécifique de Service - ISS

Compte Epargne Temps

- de retenir favorablement l'option indemnisation mais uniquement pour le solde des RTT au 31/12/2009 au-delà de 20 jours avec règlement sur 2 exercices à compter de 2010
- de réexaminer l'organisation du travail dans le cadre de la redéfinition des missions liées à l'évolution de l'organigramme avec le remplacement de l'équipe de direction
- de ne pas exclure l'hypothèse du recours à l'annualisation du travail pour les emplois spécifiques liés à la gestion de la ressource en eau
- de maintenir en conséquence la solution exclusive des congés à compter du 31/12/2009

Remplacement de l'Equipe de Direction

- de donner délégation au Président et au bureau pour définir les modalités de remplacement de l'équipe de Direction au 2^{ème} semestre 2011 à partir des propositions formulées par le Président (un seul Directeur - DGS - de préférence avec profil administratif, recrutement d'un Technicien pour la Ressource en Eau, création de cellules techniques et réexamen des attributions...)

Le Président,